


**Cfdt:** SAPN

**NÉGOCIATION  
INTÉRESSEMENT**

**1<sup>ère</sup> réunion**

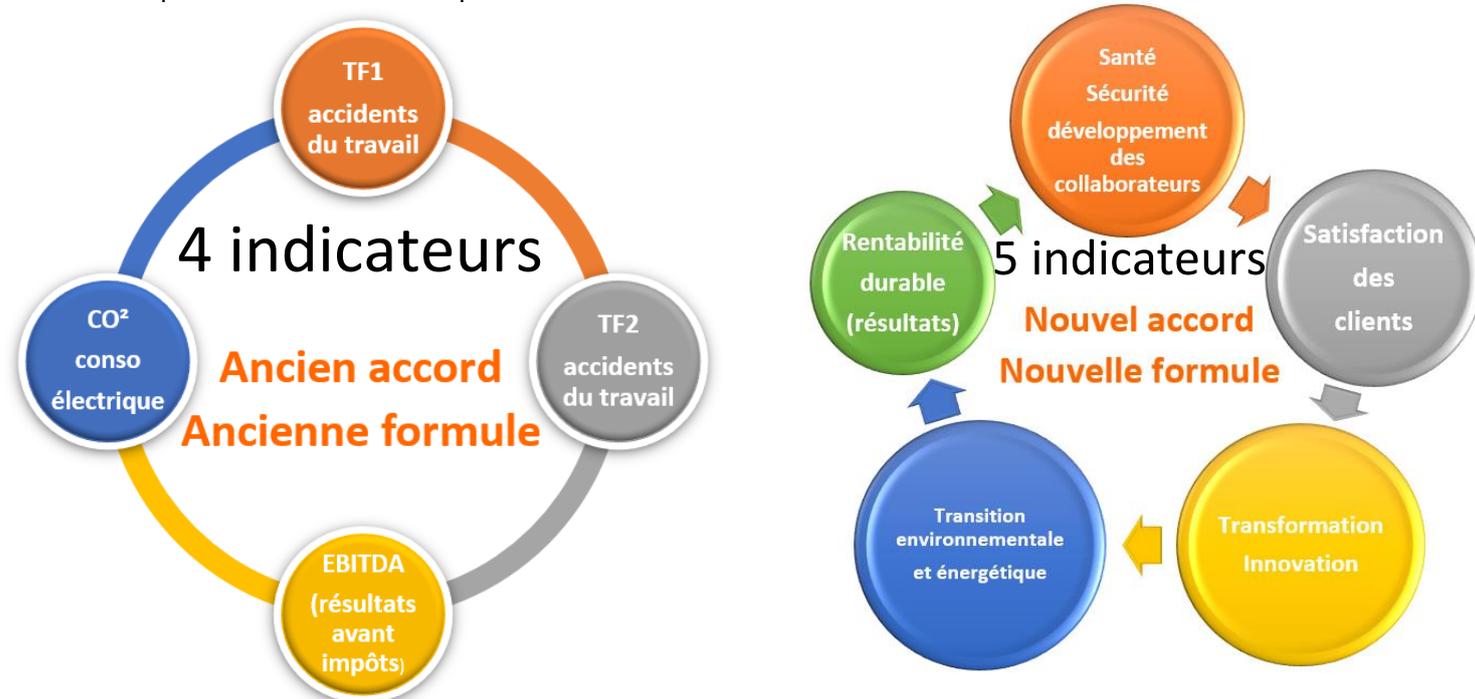
# Négociation intéressement

L'accord d'intéressement est ce que l'on appelle un accord triennal, c'est-à-dire qu'il faut le renégocier tous les trois ans. L'accord Sapn arrivant à son terme, la direction a convoqué les organisations syndicales pour négocier le déclenchement de l'intéressement sur les exercices 2018-2019-2020.

La direction a tout d'abord rappelé quelques principes légaux : le dispositif d'intéressement est facultatif, la formule de calcul doit être totalement aléatoire (au sens "non prévisible"). Pour que les salariés puissent toucher de l'intéressement issu de l'exercice 2018 sur l'année 2019, **il faut que l'accord soit signé avant le 30 juin 2018 faute de quoi il n'y aura pas de prime.**

Après avoir précisé qu'elle voulait aboutir à un accord simple et lisible, la direction nous a présenté les grandes lignes de son projet.

Tout de suite, les organisations syndicales ont compris que la direction était repartie d'une plage blanche et que l'ancien et le nouvel accord n'avaient que très peu de points communs. La différence essentielle se situe sur la formule et les indicateurs qui serviront à calculer la prime d'intéressement.



Il s'agissait d'une première prise de contact, la direction n'est donc pas rentrée dans le détail de son projet. Par exemple, on voit bien que le nombre d'indicateurs passe de 4 à 5 mais on ne connaît pas encore le poids de chacun d'entre eux en termes de pourcentage dans le nouvel accord. **Quelques précisions** : derrière le mot sécurité, il faut entendre Taux de Fréquence des accidents du travail, la direction impose ce critère qui sera non négociable. Derrière le mot Santé, il faut entendre arrêts maladie, là c'est la CFDT qui est intransigeante, cet indicateur sanction doit disparaître.

La CFDT a demandé une prime en valeur absolue pour chaque salarié, c'est-à-dire la même prime pour tous quel que soit le statut. La CFDT n'invente rien, ce fut le cas pour le versement du supplément d'intéressement (FCPE ABERTIS).

Ne soyons pas dupes, dans cette négociation la direction est en position de force puisque s'il n'y a pas d'accord, il n'y a pas de prime d'intéressement. La CFDT, consciente de cet état de fait, sera toutefois active et pugnace durant cette négociation. Nous en saurons un peu plus lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 29 mai 2018 à 14h30 aux ESSARTS.



*Allez de l'avant  
avec  
la CFDT Sapn  
ADHEREZ !*

## Une équipe à votre service !

Marc BENIER Délégué syndical : 06 87 46 04 10  
Audrey BOUVIER Déléguée syndicale et élue CHSCT : 06 30 63 86 66

Véronique POSTEL élue CE et DP : 06 20 26 21 44  
Cyrielle DUPONT élue CE et DP : 06 07 65 76 58

Virginie SCHMITT élue DP : 06 71 20 78 17  
Pascal RIGOLLOT élu DP : 06 88 46 66 72  
Philippe MAGNAN élu DP : 06 25 97 80 33  
François LARCHER élu DP : 06 15 32 52 93

Catherine BOURDON élue CE : 06 95 10 51 44  
Frédéric ISAAC élu CE : 06 10 58 71 53

David DRANCOURT élu CE : 06 59 12 51 34  
Jonathan MOCKLYN élu CE : 06 64 46 35 99

Laurence MARTZLOFF-LOIR [CADRE] élue CE : 06 66 46 23 10  
Pascal BRIAND élu [CADRE] CE : 06 77 14 97 40

Bruno DELAMARE élu CHSCT : 06 18 65 54 80  
Jean-Luc DESMARAIS élu CHSCT : 06 60 88 58 65

## L'adhésion à la CFDT est libre et confidentielle.

En adhérant à la CFDT, je suis respecté, écouté, informé, défendu, invité à donner mon avis. Je ne suis pas obligé de me couler dans un moule. Si je ne veux pas m'investir, seulement payer une cotisation, **C'EST MON DROIT !** En retour, je suis défendu.

Si j'ai envie d'être acteur dans mon entreprise, comme par exemple délégué du personnel, l'adhésion à la CFDT me permet d'être formé et accompagné. Je découvre l'intérêt de m'investir pour apporter des résultats aux autres.

“  
*Les syndicats ne sont jamais  
là quand on en a besoin...  
Toujours enfermés dans  
leur local, en réunion...  
Ils ne sont pas constructifs,  
passent leur temps à s'opposer...  
Je ne vois pas ce que cela  
pourrait me rapporter...*

**Je peux bien  
me débrouiller  
seul !** ”

*Se débrouiller seul  
au travail,  
est-ce possible ?*



# BULLETIN D'ADHÉSION

À REMPLIR PAR LE FUTUR ADHÉRENT  
salarié(e) ou agent

Face A

Je soussigné(e),

M.  Mme

Nom

Prénom

(Nom de naissance)

Date de naissance

adhère à la CFDT

Coordonnées personnelles

(Appartement, chez...)

(Bâtiment, entrée...)

N° et voie

(Lieu-dit...)

Code postal

Ville

Téléphone domicile

Téléphone mobile

Mél personnel

@



A retourner dûment rempli à Marc BENIER ou Audrey BOUVIER ou à l' élu CFDT de votre site  
[marcbenier.cfdt@orange.fr](mailto:marcbenier.cfdt@orange.fr) ou [audreybouvier.cfdt@outlook.fr](mailto:audreybouvier.cfdt@outlook.fr)